L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
SAMEDI, 7 DECEMBRE 1889.

VAPEURS.

Mandeville, Lewisburg et Madisonville.

LE STEAMER NEW CAMELLIA

A partir du 17 octobre 1889, quittera Milneburgh l'arrivée des trains du chemin de fer Pontchartrain partant de la gare des Champs-Elysées

MARDI, à l'arrivée du train de 3 P. M.
JEUDI, à l'arrivée du train de 3 P. M.
SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 P. M.

Ne touchera ni quittera Madisonville :

LUNDI, à 8 A. M.
MERCREDI, à 8 A. M.
VENDREDI, à 8 A. M.

EXCURSIONS :

Tous les DIMANCHES, à l'arrivée du train de 9 A. M.

Fret reçu sous le jours à la gare du chemin de fer Louisville à Nashville, au pied de la rue Gravier.

W. S. COYLE & CIE, Agent.
14 avril — No. 57 rue Carondelet.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

Entre New-York et le Havre.

Les magnifiques navires de cette ligne touchent entre le continent (embrassé pourvoyage de commerce (lumières électriques), partiront de la jetée No 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, dans les journaux.

LA CHAMPAGNE, Reyer, samedi, 7 décembre
LA NORMANDIE, Cellier, samedi, 14 décembre
LA BOURGOGNE, Frangeul, samedi, 21 déc'bre

Prix du passage pour le Havre.

Vin compris dans toutes les classes.

Première cabine.....$80 et $100
et au-dessus, selon les accommodations.
Deuxième classe.....$60
Entrepont, $30, avec aménagement supérieur comprenant vin, literie et nourriture.
Billets, aller et retour, à prix réduits.
Pour fret et passage, s'adresser à
J. B. DODART,
Agent principal à la Nlle-Orléans,
61 Carondelet.

LIGNE CROMWELL.
POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.

Partant Mercredi, 11 décembre, à 8 A. M.
Cette ligne se compose des steamers suivants :
KNICKERBOCKER, HUDSON.
LOUISIANA, NEW ORLEANS,
Le steamer
LOUISIANA,
Capt. Halsey.
Ce steamer étant au pied de la rue Toulouse
ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1/2 P. 0/0
Passage—Cabine.....$40
Entrepont.....$20
Connaissement direct pour Liverpool, Brême et le Havre.
Pour fret ou passage s'adresser à
ALFRED MOULTON & CO.,
4mai—1 an Rue Carondelet No 41

CHEMINS DE FER.

Mississippi Valley ROUTE.

Louisville, New Orleans and Texas RAILWAY.

Arrivée.	Départ.
No 1 Fast mail 9:00a.m.	No 2 Fast mail 4:00p.m.
No 3 Express. 5:45p.m.	No 4 Expres. 8:00a.m.
No 5 Saint Louis Express connection. 10:10a.m.	No 6 Saint Louis Express connection. 4:10 p.m.

Les trains Nos 1 et 2 font des chars-dortoirs Pullman entre la Nouvelle-Orléans, Memphis et autres endroits jusqu'à Vicksburg. Les passagers peuvent rester dans les chars-dortoirs de Vicksburg jusqu'au matin.

Les trains Nos 3 et 4 vont entre la Nouvelle-Orléans et Vicksburg. Les trains Nos 5 et 6 vont entre la Nouvelle-Orléans et Baton Rouge.

Des correspondances de trains se font à Harrisson pour Natchez et autres endroits sur le N. J. & C. à Vicksburg avec le V. S. & P. et V. & M. Rs. à Memphis, avec les lignes divergentes sur Little Rock, Hot Springs, Kansas City, St-Louis, Chicago, Louisville, les villes de l'Est et tous les endroits du Nord.

S'adresser pour les billets 61 rue St-Charles.

F. R. ROGERS, Agt. gén. p. pass. — E. J. REYNOLDS, Commercial Agent.
R. W. HOW, Assistant-gén. p. pass. Memphis, Tenn. — A. M. CAMPBELL, Ass. G. M. Nlle-Orléans, Lou.
4 nov—

Queen and Crescent Route,

Ligne la plus courte de 96 milles entre la Nouvelle-Orléans et Cincinnati.

Temps, 27 heures.

La route la plus rapide, la ligne la plus courte, via Chattanooga, pour aller aux Carolines et en Virginie, Richmond, Washington, Baltimore.

La ligne directe, la seule recommandée, pour aller à Chicago, Cleveland, Buffalo, les Chutes du Niagara et le Canada, New York, Boston, les villes d'Etats-Unis et White, et tous les points dans le Nord et dans l'Est.

Bureau des tickets à la N. O., 34 rue Charles et au dépôt, coin Prenne et Levée.

R. H. Garrett, Dir. Pass. agent, Nlle-Orléans, Lou.
D. G. Edwards, Gen'l Pass. agent, Cincinnati, O.
24 mars—

Route au Sud de la Nouvelle-Orléans du Texas et de la Californie.

entrera Pacific Co. Atlantic System via Morgan's La. & Tex. R. R. Ps. Co.

Départ de la N-Orléans	Arrivée à la N-Orléans
Pacific Express, daily..... 7:15 am	Atlantic Express, daily..... 3:10 pm
San Antonio Express, daily.. 7:20 pm	New Orleans Express, daily.. 8:05 am

Chaque arrivée entre New-Orléans et San Francisco par l'Atlantic and Pacific Express. Pas de changement entre la Nlle-Orléans, Galveston et Dallas par le San Antonio and New Orleans Express.

Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer de ce point. Billets à vendre et places dans les chars-dortoirs à retenir tous les jours en bureaux ci-dessous désignés.

A. G. HUTCHINSON, Gen'l Manager.
E. H. SUERRIER, Trafic Manager.
W. G. WATROP, Gen. Pass. Agt.
17 n.el—1an

DATE DE FONDATION, 1805

COMPAGNIE D'ASSURANCES — DE LA — NOUVELLE-ORLEANS.

New Orleans Insurance Company et New Orleans.

Etablie en 1805.

BUREAUX : 2 rue Carondelet entre Canal et Commune.

Capital - $500,000

J. TUYES, Président.
A. BOSKOWITZ, Vice Président.
JOSEPH A. SIEBEN, Secrétaire.

Assure contre les risques de feu, de mer et de rivières, aux taux les plus réduits.

DIRECTEURS :

CHAS. T. HYMANS,	EDWD. J. BOSKE.
PIERRE FOUTE,	E. SALLY
D. FAZIO	A. BOSKOWITZ.
GEO. L. SCHMIDT.	J. O. VIELLE,
JULES TUYES,	F. LAFONTISEE,
GUS. PINOT.	J. W. SIEBEN.

24 fév '89—1an.

ASSURANCES.

Vingt-deuxième Etat Annuel

DE LA

Compagnie d'Assurances Germania

Nlle-Orléans.

CONFORMÉMENT à ce qu'exige en charte cette compagnie publie l'état suivant pour l'année se terminant le 31 décembre 1888.

Primes encaissées	$132,622 62	
Primes non-gagnées	1,481 12	
Primes réclamées	2,400 27	
Total des primes	$136,054 02	
A déduire : taxes, patentes, police et perte	$36,294 15	
Moins salaires et dépenses générales	12,000 01	
Fonds de surplus le 1887	13,110 13,397 03	
Total	$262,356 00	
Perte payée		
Par risques de feu	971,992 24	
Par risques de rivières	3,174 72	
Par risques de rivières	1,000 00	
	$76,370 05	
Comptes de réescompte	31,000 00	
Primes réclamées et contestées	47,700 00	
Taxes d'Etat, de la ville, Board of Underwriters, coupe de surveillance et commissions	9,704 45	
	164,806 20	
Profits bruts	$100,272 45	
Réservé pour primes non expirées	944,622 42	
Perte non payées	11,227 56	
Dividende 5 pour cent, juillet 1888	10,000 00	
Dividende 5 pour cent, janvier 1889	10,000 00	
Fonds de surplus, 1888	24,478 05	
	($100,272 45)	$100,272 45

ACTIF

Billets reçus pour primes	$617 22
Primes en voie de collection	27,482 28
Frais sur remboursement (dépôt de titres)	2,275 00
Billets escomptés	32,272 00
Billets sur Main-Ville, banc d'Etat, consolidés de ville et banc à primes	5,975 00
	100,022 00
Stocks de banques, d'assurances et autres	21,272 00
Immeuble No 51 rue du Camp et rue Gravier	60,272 24
Machines de bureau et accessoires	4,227 44
Argent comptant et en banque	10,126 52
	$260,272 45

PASSIF.

Capital-actions	$200,000 00
Réservé pour primes non expirées	44,622 42
Perte non payées	11,227 56
Dividende 5 pour cent, janvier 1889	10,000 00
Fonds de surplus, 1888	24,478 05
	$260,272 45

Cet exposé est une copie juste et correcte des livres de la compagnie.

(Signé) E. SUERRIER, Président.
J. HASSINGER, Vice-Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, ce 11me jour de janvier 1889.

W. G. HART, Notaire.

Le Conseil de Direction, à une réunion tenue le 16 de courant, après avoir passé en fonds de réserve les $44,622 42, a déclaré un dividende semi-annuel de 5 pour cent, donnant 10 pour cent par an sur le fonds-capital pour l'année se terminant le 31 décembre 1888 payable sur demande.

DIRECTEURS.

H. SUERRIER, HERM. OERTIUS,
F. J. WEUKERLING, F. J. LANGLOIS,
J. HASSINGER, J. B. MERRLIN,
F. W. A. FIELMANN, JOHN THORP,
LOUIS GEUENWALD, J. R. MEYERS,
GEO. E. HAUGHEY, A. G. RICKS,
FRANK VATTIER, C. H. FISCHER,
GEO. LIEBLEICH.

13 jan—1an

ASSURANCES.

MECHANICS AND TRADERS' Insurance Company,

No. 14 rue Carondelet.

Nlle-Orléans dans de circonstances suivant.

Conformément à l'article 18 de sa charte, la Mechanics and Traders' Insurance Company publie l'état de situation suivant de cette Compagnie pour l'année finissant le 31 décembre 1888.

Primes d'ouverture	$611,462 42	
Primes de rivières	2,276 21	
Primes sanctionnées	1,000 00	
Primes réclamées	1,000 00	
Primes non-gagnées, 1887	70,727 07	
		$684,566 70
A déduire :		
Primes non-gagnées		
31 décembre, 1888	$60,021 22	
Réescompte	2,000 00	
Réescompte	2,000 00	
Commissions	2,000 00	
		166,816 20
Primes nettes encaissées	$517,750 51	
A ajouter intérêt	20,000 00	
Total des recettes	$538,750 51	
Perte payée le 1er, payées	$70,000 00	
Perte de rivières	2,142 00	
2e risque	2,000 00	
Perte	2,000 00	
Perte non admises	22,021 40	
Réescompte de primes		
$1 à 1/2 % $1,000		
Board of Underwriters, taxes et licences	41,977 07	
		140,977 00
Profits nets		$397,000 00
A ajouter, primes de profits et pertes		2,000 00
		$399,816 70

ACTIF.

Dans de la ville de la Nlle-Orléans	$170,180 00
Consolidés de l'Etat de la Louisiane	140,000 00
Actions de banques et autres	100,000 00
Billets à recevoir	100,000 00
Argent comptant	100,000 00
Propriétés diverses	50,000 00
Primes en voie de collection	51,000 00
	$990,813 51

PASSIF.

Capital-actions	$275,000 00
Réservé pour primes non expirées	75,000 00
Réservé pour primes non payées	25,000 00
Réservé pour intérêts, taxes et dividendes, divers	2,000 00
Dividendes	10,000 00
Surplus	150,113 72
	$990,813 51

L'exposé précédent est une copie vraie et correcte des livres de la Compagnie.

(Signé) LLOYD R. OSBORNE, Président.
GEO. H. PENNY, Secrétaire.

Nlle-Orléans, Etat de la Louisiane, } ss.

Fait et signé sous serment prêté devant moi, ce 16me jour de janvier 1889.

CHAS. G. ABBEY, Notaire.

Le Conseil de Direction, à sa réunion annuelle tenue le 21 de courant, a résolu de payer sur ce fonds (en outre de 10 pour cent déjà payés) un dividende de 10 pour cent pour l'année finissant le 31 décembre 1888 (CINQ POUR CENT seront payés immédiatement sur le capital-actions de la Compagnie), ce qui donnera $24,416 72 en sus du surplus.

DIRECTEURS.

Robt. Maxwell,	W. H. Thompson,
C. W. Sanford,	John C. Wrenn,
J. L. Lyon,	Jos. Vignes,
Octave Le Monne,	J. Kopp,
E. Landry,	A. Lewis,
Chas. Murphy,	J. S. Wharton,
F. J. Osterloh,	J. W. Wing,
W. A. Fielman,	E. Wright,
W. G. Wall,	A. H. Hennessy,
J. M. Weinbrenner,	A. C. Lovell,
Hon. S. H. Lewis,	Chas. H. Colman,
F. J. Cockburn,	Jos. Hernandez,
H. T. Gaines,	J. Simon,
J. A. Bienvenu,	J. A. O. Wadsworth,
	A. M. Delcambre.

OFFICIEL

Exposé annuel du Fonds des dépenses judiciaires de la Paroisse d'Orléans pour l'année expirant le 31 décembre 1887.

DÉPARTEMENT DE L'ECONOMIE, } Etat de la Louisiane.

CONFORMÉMENT aux dispositions de la loi No 126 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane convoquée le 10 avril 1880 nous, SAMUEL DOUGLAS MCKENNEY, Gouverneur de l'Etat, et Ocean Arroyo, Secrétaire d'Etat, après avoir examiné et comparé les livres publics qui sont nécessaires à cette fin, et qui sont conservés dans les dépositions de l'Auditeur public et autres, certifions conformément à l'Article 145 de la Constitution de l'Etat, et qui sont actuellement entre les mains de l'Assemblée Générale, que le Trésorier d'Etat, ainsi que le montant des différentes verses, le passif de la ville et la somme de $1,000 déposé dans le compte des fonds des dépenses judiciaires de l'Etat, sous autorisation spéciale, ont été crédités dans les livres de l'Auditeur des Comptes Publics, et que le Trésorier d'Etat, en date du 31 décembre 1887, avait en caisse, pour le compte des fonds des dépenses judiciaires de l'Etat, les sommes suivantes, savoir :

Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics, le 31 décembre 1886, d'après l'exposé dressé et certifié dans le temps et déposé au bureau de l'Auditeur, le même jour, quatre-vingt-dix-huit mille six cent vingt-neuf dollars, 75 cents..... 498,629 75

Balance des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics, le 31 décembre 1887, comme il appert dans les livres de l'Auditeur, ce jour, soixante-dix mille dollars..... 70,000 00

Montant des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1887, quatre-vingt-dix-huit mille six cent vingt-neuf dollars, 75 cents..... 198,629 75

Montant total des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1887, deux cent soixante mille dollars, 75 cents..... 268,629 75

Montant judiciaire des timbres rendus par le Trésorier d'Etat pendant l'année échue le 31 décembre 1887, quatre-vingt mille six cent cinquante-cinq dollars..... 80,655 00

Balance des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1887, cent vingt-huit mille cent cinquante-trois dollars, 75 cents..... 128,973 75

Montant des warrants émis par l'Auditeur des Comptes publics contre le fonds des dépenses judiciaires, pendant l'année échue le 31 décembre 1887, en paiement des réclamations judiciaires, approuvés par..... 130,613 97

Montant des warrants émis par l'Auditeur des Comptes publics contre le fonds des dépenses judiciaires, pendant l'année échue le 31 décembre 1887, en paiement des réclamations judiciaires, non présentés pour..... 3,196 00

Montant des warrants émis par l'Auditeur des Comptes publics contre le fonds des dépenses judiciaires, pendant l'année échue le 31 décembre 1887, en paiement des réclamations judiciaires, approuvés par..... 160,941 00

Montant des warrants émis par l'Auditeur des Comptes publics contre le fonds des dépenses judiciaires, pendant l'année échue le 31 décembre 1887, en paiement des réclamations judiciaires, non présentés pour..... 106,426 77

Au fait de quoi nous avons apposé notre signature officielle et fait apposer le Sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Baton Rouge, ce vingtième jour de janvier A. D. 1888.

S. D. MCKENNEY,
Gouverneur de la Louisiane.
OCEAN ARROYO,
Secrétaire d'Etat.

Athenee Louisianais.

Concours littéraire de 1889

Nous donnons ci-dessous le programme du concours pour l'année 1889.

Nous appelons tout particulièrement l'attention de nos lecteur sur les dispositions nouvelles adoptées par l'Athénée, pour rendre aux concurrents la tâche plus attrayante et plus facile : liberté entière est laissée à chacun d'eux de traiter le sujet qui lui plaira.

Les concours annuels de l'Athénée se recommandent d'eux-mêmes aux sympathies de notre population ; la médaille décernée par cette Société est un titre toujours honorable, peuvent utile dans la vie pratique.

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents, comprenant l'une les hommes, l'autre les femmes.

Chaque concurrent de l'une ou l'autre classe traitera un sujet de son choix.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert du 17 juin 1889 au 31 janvier 1890.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 1er février ; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier des dimensions ordinaires, *et seulement sur la recto et les feuilles ; ils ne devront pas dépasser 25 pages.*

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Chaque devise d'homme, écrite sur la première page, sera accompagnée de la majuscule H ; chaque devise de dame, écrite sur la première page, sera accompagnée de la majuscule F.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvrira seulement les enveloppes de ceux auxquels il aura mérité les médailles, pour assurer qu'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On espère, pour la circonstance, une de ces démonstrations d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans lesquels ces règles ne seront pas rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER.
P. O. Box 725.

LEON QUEYROUZE, "GROCER" EN GROS,

Importateur de—
VINS ET LIQUEURS
—Et marchand de—
Produits des Compagnons et de l'Ouest
ET DES ETATS-UNIS.

CHARTE

ETAT DE LA LOUISIANE, } Cabinet d'Orléans.

QUE, en l'année 1889, et le 16me jour d'avril, de N. S. J. C., personnellement vint, Wilkinson Reynolds, notaire, résidant à la Nlle-Orléans, pour la paroisse d'Orléans, et dans l'Etat de la Louisiane, et en présence des témoins ci-après nommés, lesquels déclarent être majeurs de vingt-un ans, résidents dans cette paroisse, les personnes dont les noms suivent, lesquelles ont comparu devant moi, notaire susdit, et devant lesdits témoins, et reconnu et déclaré qu'elles, ainsi que ceux qui leur succéderont, ont formé entre elles une association, en vertu des dispositions des lois de cet Etat, relatives à l'organisation des corporations, ainsi qu'il est constaté par une convention dont l'objet est et consiste maintenant et constamment à exercer et opérer, et qu'elles exerceront comme leurs charte, savoir :

ARTICLE I.

Les noms de cette corporation sont "THE MUTUAL BENGAL SAENGERBUND (BENEVOLENT) ASSOCIATION," LIMITED". Le lieu où opérera cette corporation est la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, et le terme de sa corporation sera de vingt années à partir de la date de la présente charte, à moins qu'il ne soit dissous avant ce temps, à ce qu'elles déclarent et consentent.

ARTICLE II.

L'objet et but de cette corporation sera l'organisation, par voie d'union et de bail, d'une Société de bienfaisance, d'un caractère allemand, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le but de la protection de ses membres, de leurs familles et de leurs héritiers, et pour l'encouragement de la musique vocale, et pour l'établissement d'une bibliothèque allemande, et pour l'établissement d'une salle de lecture, et pour l'établissement d'une salle de concert, et pour l'établissement d'une salle de danse, et pour l'établissement d'une salle de jeux, et pour l'établissement d'une salle de billards, et pour l'établissement d'une salle de quilles, et pour l'établissement d'une salle de tir, et pour l'établissement d'une salle de gymnastique, et pour l'établissement d'une salle de réunion, et pour l'établissement d'une salle de conférence, et pour l'établissement d'une salle de lecture, et pour l'établissement d'une salle de musique